

aux facteurs mentionnés ailleurs dans cette section, tandis que de meilleures perceptions de taxes ont permis aux municipalités d'éviter de lourds emprunts temporaires et de réduire les autres passifs courants. A ce sujet, il est à remarquer que les chiffres de la dette obligataire ne sont destinés à représenter que le principal non arrivé à échéance. Le principal en souffrance, soit par défaut de paiement, soit qu'il ne soit pas payé à cause de non-présentation, a été compris avec les exigibilités et les autres passifs. Il est toutefois impossible de certifier si ceci est un état réel des faits dans tous les cas, parce que certains rapports n'indiquent pas la situation exacte. Les plus significatifs item disponibles à ce sujet sont les suivants:—

37.—Principal obligataire et intérêt dus

Province et item	1942		1941	
	\$	\$	\$	\$
Ile du Prince-Edouard—Principal.....	4,000		10,700	
Intérêt.....	6,017		4,006	
		10,017		14,706
Nouvelle-Ecosse—Principal.....	42,733			
Intérêt.....	38,217			
		80,950		84,377
Nouveau-Brunswick—Intérêt à payer et couru.....		240,654		246,138
Québec—Principal en souffrance (municipal).....	26,182,369		14,204,962	
Intérêt en souffrance et couru (municipal).....	7,154,744		7,147,149	
Principal et intérêt en souffrance (écoles).....	599,345		563,655	
		33,936,458		21,915,766
Ontario—Principal et intérêt en souffrance (municipal).....		2,594,288		3,417,336
Manitoba—Intérêt dû (écoles seulement).....		227,199		324,629
Saskatchewan—Principal en souffrance (moins les écoles primaires).....	1,962,196		2,736,584	
Intérêt en souffrance (moins les écoles primaires).....	2,675,390		2,498,409	
Principal et intérêt en souffrance (écoles primaires).....	2,628,205		3,119,506	
		7,265,791		8,354,499
Alberta—Principal en souffrance (écoles seulement).....		338,158		400,641
Colombie Britannique—Principal en souffrance.....		591,660		857,420
Total.....		45,285,175		35,615,512

PARTIE III.—DÉVELOPPEMENTS MARQUANTS DANS LE DOMAINE DE LA TAXATION

Avant la guerre de 1914-18, le gouvernement fédéral pouvait financer ses dépenses par l'imposition de taxes indirectes telles que les droits de douane et d'accise. Il y avait des taxes directes moins importantes imposées pour d'autres fins que le revenu et celles-ci, pendant l'année fiscale de 1914, s'élevèrent à moins de 1.5 p.c. du revenu total des taxes perçues par le gouvernement fédéral.

Aujourd'hui l'importance de la taxation directe est démontrée par le fait que les taxes directes perçues par le gouvernement fédéral font environ 64 p.c. des taxes totales.

Les demandes financières sans précédent de la guerre de 1914-18 commencèrent à se faire sentir vers 1915 et, entre 1915 et 1917, le Dominion entra dans le domaine de la taxation directe par l'imposition de taxes sur les banques, les compagnies de fiducie et de prêt, les compagnies d'assurance et les profits commerciaux. L'impôt sur le revenu fut introduit au Canada pendant cette dernière année et il a augmenté en importance au point d'être aujourd'hui l'article central du programme de taxation directe. Le déclenchement de la seconde guerre mondiale a fait entrer le Dominion dans les domaines des droits successoraux et des taxes sur la gazoline (ces dernières sont semi-directes), qui avaient été jusqu'ici imposés exclusivement par les provinces. Ces nouvelles taxes furent inaugurées dans le budget d'avril 1941. Des mesures